



Licenciement économique : ordre de départ

Par **JuLiE_06**, le **18/04/2014** à **12:10**

Bonjour,

j'ai effectué 2 ans d'apprentissage dans une entreprise et depuis 3 ans ils m'ont embauché en CDI. je voudrais savoir si mes années d'apprentissage compte comme ancienneté en cas de licenciement économique par rapport à un employé qui aurait signé son CDI 1 mois avant moi ?

je suis le premier arrivé donc je ne devrais pas être le premier à partir, mais en terme de signature de CDI je suis le dernier...

Merci de vos réponses